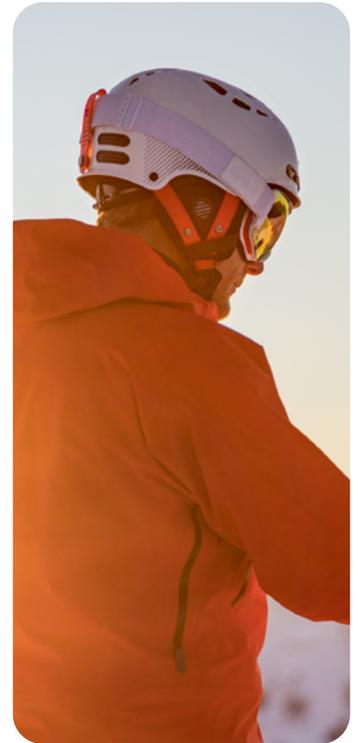
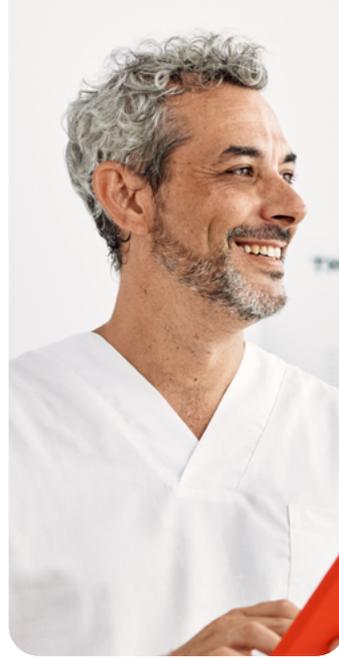


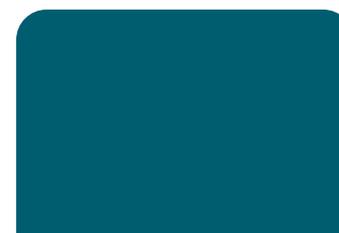
LA CIPAV

l'avenir en toute confiance



Cotiser pour acquérir des droits à retraite —

La retraite se prépare, la Cipav vous accompagne



Prévoir sa retraite, c'est d'abord cotiser pour sa retraite

La constitution de votre future retraite

Les points de retraite

En **cotisant** pour votre retraite, vous « **achetez** » des points à la retraite de base et à la retraite complémentaire. C'est le cumul des points acquis par ces cotisations qui permettra à la Cipav de vous servir votre retraite lorsque vous demanderez à en bénéficier.

En résumé, chaque année vous cotisez et vous achetez des points à chacun des régimes en fonction d'une valeur d'achat. **Le moment venu, les points cumulés sont transformés en rente** (retraite de base et complémentaire) selon une valeur de service.

Les trimestres d'assurance

Lorsque vous cotisez, vous validez des trimestres d'assurance retraite dans la limite de **4 trimestres par an**. Les trimestres sont reportés chaque année sur votre relevé de carrière.

C'est le nombre de total de trimestres validés au cours de votre carrière qui déterminera, le moment venu, les conditions selon lesquelles vos retraites de base et complémentaire seront calculées (avec minoration, à taux plein ou avec majoration).

L'acquisition de trimestres et de points : tableau explicatif pour les professionnels libéraux de droit commun

Le régime de base

Revenus nets indépendants annuels d'activité en 2025	Cotisation 2025	Points attribués	Trimestres acquis
Revenus < 5 346 € Cotisation minimum calculée sur la base de 11,5 % du PASS 2025 : 47 100 €	Forfait de 540 €	61	3 trimestres
Revenus ≥ 5 346 €	Tranche 1 8,23 % pour les revenus allant de 0 € à 47 100 € (1 PASS 2025) Tranche 2 1,87 % pour les revenus allant de 0 € à 235 500 € (5 PASS 2025)	Tranche 1 1 point pour 88,32 € de revenus, 525 points maximum Tranche 2 1 point pour 9 274 € de revenus 25 points supplémentaires maximum. Le nombre de points maximum en une année est de 550 points.	Un trimestre par tranche de revenus égale à 1 782 € avec un maximum de 4 trimestres par an

Le régime complémentaire

Les cotisations de retraite complémentaire sont proportionnelles au revenu d'activité.

Cotisations	Base de calcul	Taux
Retraite complémentaire	Revenus inférieurs ou égaux à 47 100 € (1 PASS). Pas d'assiette minimale	9 %
	Revenus compris entre 47 100 € et 188 400 €	22 %

Points et trimestres : mécanisme de l'acquisition

Les trimestres et les points acquis annuellement par cotisations (points « achetés ») sont calculés de manière provisoire sur vos cotisations provisionnelles. Ils deviennent définitifs lorsque vos cotisations sont régularisées.

Exemple

En 2025, vos trimestres et points retraite seront définitivement acquis à la Cipav en fonction de la réception de votre revenu définitif de l'année 2025.

Cette régularisation aura lieu au deuxième trimestre 2026.

Exemple de calcul de points en fonction des cotisations versées

Monsieur Martin déclare un chiffre d'affaires définitif de 40 000 € pour l'année 2025.

Trimestres

Ses revenus sont supérieurs à 7 128 € (1782 x 4). Il acquiert donc 4 trimestres pour sa future retraite.

Points

Régime de base :

Tranche 1 : $40\,000 / 88,32 = 452,9$ points.

Tranche 2 : $40\,000 / 9\,274 = 4,3$

Total de points pour l'année : 457,2 points

Régime complémentaire :

$40.000 \times 9\% = 3\,600$ € de cotisations.

$3\,600 / 47,40$ (valeur d'achat du point en 2025) = 75,94 points

Total de points pour l'année : 75,94 points



Pour aller plus loin

- Fiche pratique « **Comment est calculée la retraite ?** »
- Fiche pratique « **À quel âge partir à la retraite ?** »

Vos services en ligne

Le relevé de carrière

Le relevé de carrière ou relevé de situation individuelle (RIS) recense l'ensemble des droits (régimes de base et complémentaire) acquis dans chacun des régimes de retraite auprès desquels vous cotisez. C'est donc un relevé de carrière inter-régimes qui comprend vos trimestres d'assurances et vos points.

À tout moment, vous avez la possibilité de télécharger votre relevé de carrière sur votre espace personnel Cipav en vous connectant via FranceConnect:

- Rubrique « Mes démarches en ligne inter-régimes »
- Cliquer sur « Consulter ma carrière »
- Vous êtes ensuite redirigé vers **info-retraite.fr**. Rendez-vous dans l'onglet « Mes droits » pour télécharger votre relevé de carrière au format PDF.

LACIPAV

l'avenir en toute confiance

www.lacipav.fr
espace-personnel.lacipav.fr



Découvrez les podcasts Cipav :
des conseils clairs et pratiques sur
votre retraite et votre prévoyance.



Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

